



L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC QUENOUILLE
LAKE QUENOUILLE
OWNER'S ASSOCIATION

LAC QUENOUILLE COMTÉ TERREBONNE QUÉ.

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Dimanche le 7 juin 2015, 9h00

Inscription des membres : dès 8h00

Auberge du P'tit Bonheur, 1400, chemin du Lac Quenouille, Lac Supérieur

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du conseil d'administration (2012-2015) et de leurs fonctions respectives (L. Meunier)

Mme Lorraine Meunier, présidente p.i. et trésorière présente les membres du Conseil et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Les membres du conseil sont :

Michel Galataud, vice-président p.i. ; Louise Bouthillier, secrétaire; Benoît Huet et Steven Nadler, conseillers; Anthony Frayne et Ken Adessky, administrateurs p.i.; Marie-José Dubreuil-Pepin, substitut
Messieurs Michel Galataud et Benoît Huet ont motivé leurs absences. ¹

2. Quorum et avis d'assemblée (L. Bouthillier)

51 personnes assistent à l'assemblée, dont 41 membres en règle. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut suivre son cours.

3. Adoption de l'ordre du jour (L. Bouthillier)

L'ordre du jour est proposé par Sylvain Gagnon, appuyé par André Bélanger. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La présidente p.i. demande aux membres de réserver leurs questions pour la fin, compte tenu des nombreux points à l'ordre du jour et du temps requis pour les élections des membres du conseil pour la période 2015-2018.

4. Salutations de Mme Marie Desroches, directrice de l'Auberge du P'tit Bonheur

Mme Desroches présente les nouvelles activités offertes cette année par la base de plein air. Le camp SNAP destiné aux jeunes en surpoids sera offert pour une 3^e année. Deux nouveaux programmes seront offerts aux campeurs : camp de *Super Héros* (6-9 ans) et camp *Game-O-Vert*, avec production vidéo, inspiré du jeu *Mario Bros*. De nouveaux jeux sont offerts : *Foot golf* et *Baby-foot géant*. 50% des jeunes campeurs bénéficient d'une aide financière pour séjourner au camp. Pour plus d'informations, consulter le site : <http://www.ptitbonheur.com/>

La présidente p.i. remercie la Direction de l'Auberge pour l'offre de salle de réunion pour l'Assemblée générale et de site pour la mise à l'eau et la sortie des bateaux.

¹ Messieurs Guy Charbonneau et Pierre Tardivel et le substitut Alain Jolicoeur ont démissionné au cours de l'été 2014. Suite au départ de ces administrateurs, l'exécutif a nommé Anthony Frayne et Ken Adessky, administrateurs p.i. et Marie-José Dubreuil-Pepin, substitut)

5. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 8 juin 2014 (L. Bouthillier)

L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Gunstone, appuyé par m. Brad Liberty.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. Suivi au procès verbal vs résolutions adoptées par l'assemblée générale en 2014 (L. Bouthillier)

Le procès-verbal et les résolutions ont été transmis aux municipalités par voie officielle mais aucune réponse formelle n'a été transmise à l'Association.

6.1 SUIVI SUR LA RÉOLUTION 2014-06-08- 03 : RECONNAISSANCE D'UN PRIVILÈGE ACQUIS OU OBTENTION D'UNE DÉROGATION POUR LES PROPRIÉTAIRES ACTUELS DE BATEAUX À HYDROJET OU À BALLASTS :

Compte tenu que la municipalité de Val-des-Lacs était la seule protagoniste de ce projet de règlement de restriction à ce type d'embarcations et que les deux autres municipalités maintiennent le statu quo, cette résolution perd de sa pertinence, compte tenu de ce nouveau contexte.

6.2 SUIVI SUR LA RÉOLUTION 2014-06-08-04 : CONTRÔLE DE LA CIRCULATION DANS LA ZONE DE MAE ET PLAN DE COMMUNICATION VISANT LES RÉSIDENTS DE CE SECTEUR (Baie Charron)

ET SUR LA RÉOLUTION 2014-06-08-05 : EMBLACEMENT DES BOUÉES DANS LA ZONE DE MAE

La municipalité de VDL exige que les bouées soient installées selon un plan bien établi auquel l'Association doit se conformer. La pose des bouées dans la baie Charron est une initiative de l'Association mais le contrôle de la circulation relève de la bonne volonté de chacun. Les bouées sont toutefois retirées du plan d'eau par la municipalité de VDL, à la fin de la saison estivale; l'Association remercie la municipalité de VDL qui veille à leur entreposage et assure leur livraison au début de la saison estivale. La municipalité de VDL installera de nouveaux panneaux d'information faisant état du code d'éthique dont les restrictions dans les zones de plantes envahissantes.

6.3 SUIVI SUR LA RÉOLUTION 2014-06-08-06 : DEMANDE DE PERMIS POUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA POSE D'UNE TOILE DANS LA ZONE DE MAE

Les municipalités n'ont pas prévu de budget pour obtenir ce permis ni pour la toile. Elles ont plutôt choisi d'investir pour une étude pour évaluer les travaux à réaliser au niveau du barrage, cette étude impliquant un déboursé de plus de 40,000\$. Or, l'Association ne peut se qualifier pour faire elle-même cette demande et encore moins pour installer une toile. La démarche doit être faite par les municipalités auprès du MDDELCC (Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>) et nécessite des autorisations environnementales, dont une étude sur la caractérisation des plantes de la Baie Charron (Voir <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm>). Même le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs doit être impliqué. Voir <http://www.mffp.gouv.qc.ca/accueil.jsp>. Le Conseil de l'Association reviendra donc à la charge au cours de l'année 2015 afin que les municipalités endossent le projet et en assurent le financement.

7. Présentation sur l'expérimentation d'une toile de jute pour contrôler le myriophylle à épis (MAE) dans un lac de la région de l'Outaouais (Daniel Charron, membre et résident de la baie Charron)

Daniel Charron rend compte de la conférence téléphonique que lui et Benoît Huet ont eue avec M. Giorgio Vecco, directeur de l'Agence du Bassin versant des sept², relativement à l'expérimentation d'une toile de jute au lac Pémichangan, un lac de la région de l'Outaouais. Les résultats obtenus après trois ans d'expérimentation indiquent l'efficacité de cette toile pour éradiquer le MAE sans nuire à la croissance des plantes indigènes. Compte tenu de ces résultats, le ministère de l'Environnement est maintenant ouvert à l'émission de permis pour l'installation de toile de jute. Voir l'information sur l'expérimentation en ouvrant le lien internet : <http://www.abv7.org/projets-en-cours.php?projectId=94>. Voir aussi la présentation faite par M. Daniel Charron en annexe 1.

L'Association a fait une demande à l'Agence du Bassin versant des 7 pour une soumission pour la cartographie des herbiers de myriophylle à épi au lac Quenouille. En date du 6 juin 2015, le prix de 4 192\$ inclut l'élaboration de la demande de certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation d'un projet d'installation de toile de jute au coût de 3 543\$ et les frais de 562 \$ qui doivent être payés au Ministre des Finances pour l'obtention de ce certificat. Pour ce volet du travail, l'Association devra fournir une embarcation à moteur. Quant à l'installation de la toile de jute, l'Agence ne peut pas faire de soumission puisque le prix varie selon la superficie à couvrir. Il faut prévoir 2 \$/m² pour le matériel et l'installation de la toile de jute et l'installation d'un maximum de 20 000 m² de toile de jute par jour. Ainsi, selon la superficie à couvrir, des frais d'hébergements et de repas seront ajoutés selon la durée du travail. Compte tenu de la superficie actuelle envahie par le MAE, il faudrait s'attendre à déboursier entre 15 000-20 000\$ pour la seule toile de jute.

L'Association a aussi contacté Dr. Richard Carignan, un professeur biologiste de l'Université de Montréal, spécialiste du MAE, et celui-ci demandait 5 900\$ pour faire l'étude de caractérisation, sans toutefois couvrir le permis. Dr. Richard Carignan a produit une telle étude pour le lac à la Truite de la région de Ste-Agathe en 2013. Pour consulter cette étude, voir le lien internet : http://www.ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/contribue_documents/MyriophyllealacalaTruiterapportCarignan.pdf

Compte tenu des avoirs de l'Association, la présidente et trésorière p.i. de l'Association indique que le conseil serait prêt à consacrer un montant de 1 500\$ en espérant que les municipalités couvrent la différence. Un membre indique qu'il est prêt à faire un don personnel de 500\$ si cela peut aider à faire avancer le projet. Un autre membre lance l'idée d'une campagne de financement auprès des riverains afin de ramasser les fonds nécessaires à l'étude. Plusieurs membres craignent des pertes éventuelles de valeur de leurs propriétés de 10 à 30% si rien n'est fait à court terme pour contrôler le MAE. Au terme de ces discussions, deux propositions sont adoptées.

RÉSOLUTION 2015-06-07- 01 :

OCTROI D'UN MONTANT DE LA PART DE L'ASSOCIATION POUR UNE CONTRIBUTION POUR L'ÉTUDE DE LA CARACTÉRISATION DE LA BAIE CHARRON.

Considérant les résultats positifs obtenus avec l'installation d'une toile de jute pour éradiquer le MAE dans un lac de l'Outaouais

Considérant que jusqu'à maintenant, la toile de jute semble la meilleure solution pour obtenir des résultats probants et pouvant convenir aux exigences du ministère de l'Environnement.

² L'Agence de bassin versant des 7 a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants qui coulent sur son territoire, ainsi que les habitats qui y sont associés, dans un cadre de développement durable en concertation avec les acteurs de l'eau, par l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi d'un plan directeur de l'eau.

Considérant l'expertise développée par l'Agence du bassin versant des 7 et son intérêt pour intervenir au lac Quenouille

Considérant que les dépenses engagées pour l'expérimentation avec une toile de jute sont justifiées afin d'éviter une perte de valeur des propriétés riveraines du lac Quenouille en raison de la prolifération du MAE

Il est proposé par Alain Jolicoeur, appuyé par Ken Adessky, que l'Association débourse 1 500\$ comme contribution à l'étude de caractérisation de la baie Charron, à la condition toutefois que le reste du financement requis pour l'étude de caractérisation et le permis pour la toile soit comblé par les dons des membres et riverains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2015-06-07- 02 :

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ET LE PERMIS PRÉALABLE À L'INSTALLATION D'UNE TOILE DE JUTE

Considérant que la somme de 1500\$ puisée dans les coffres de l'Association est insuffisante pour couvrir l'ensemble des frais de l'étude et du permis;

Considérant l'urgence d'intervenir pour éviter l'expansion grandissante de la zone de MAE au lac Quenouille;

Considérant que plus le temps s'écoule, plus la superficie à couvrir va augmenter et plus les coûts de la toile vont conséquemment augmenter;

Considérant que l'étude doit être réalisée au cours de l'été 2015 et que le permis doit être obtenu pour que la toile de jute puisse être posée à la fin du printemps 2016;

Il est proposé par Mme Lorraine Meunier, appuyé par Daniel Charron, qu'une collecte de fonds ait lieu durant la présente assemblée générale, en suggérant un don de 100\$ par membre présent et de contacter les autres membres de l'Association non présents à l'Assemblée générale afin de les inciter à faire de même, pour ainsi amasser la somme requise pour l'étude de caractérisation et l'obtention du permis.

Suite à cette proposition, la secrétaire demande à ce que circule une feuille avec le nom du membre et le don auquel il s'engage. La compilation des dons indique un engagement total de 3400\$ de la part des membres présents. En ajoutant le montant de 1500\$ versé par l'Association, le montant accumulé atteindrait 4900\$ et serait donc suffisant pour payer l'étude de caractérisation et le permis.

Les membres espèrent que cet effort financier de la part des riverains convaincra les municipalités de soutenir le projet dès maintenant afin que l'étude et la demande de permis soient réalisées au cours de l'été 2015. Ainsi, il pourra être envisagé d'installer la toile à la fin du printemps 2015. Les membres assument que les municipalités couvriront les frais pour la toile de jute en ayant recours à une taxe de secteur.

Pour en savoir plus sur l'agence du bassin versant des sept, visitez le site <http://abv7.org/>.

Voir aussi leur projet de sensibilisation sur les espèces envahissantes :

<http://www.abv7.org/bibittes.php>

8. Plan directeur et code d'éthique du lac Quenouille et priorités : suivi de l'implantation (Lorraine Meunier)

Pour consulter la version finale (70 pages): visiter le site de la municipalité de Val-des-Lacs (VDL)

[http://municipalite.val-des-](http://municipalite.val-des-lacs.qc.ca/images/documents/Environnement/Plan_directeur_lac_Quenouille.pdf)

[lacs.qc.ca/images/documents/Environnement/Plan_directeur_lac_Quenouille.pdf](http://municipalite.val-des-lacs.qc.ca/images/documents/Environnement/Plan_directeur_lac_Quenouille.pdf)

Mme Meunier rend compte de l'implantation du plan directeur au cours de l'année 2014-2015. La municipalité de Lac-Supérieur (LS) sera très proactive cette année en faisant l'inspection des bandes riveraines pour vérifier leur conformité aux normes. La municipalité de VDL a à cœur de mettre un règlement pour contrôler l'entrée et la sortie des bateaux; cependant, elle exclut l'idée d'un débarcadère municipal avec station de lavage ou de lavage par un commerce accrédité. Le conseil de l'Association est favorable au projet visant à assurer le contrôle des accès des bateaux. Même si le dossier d'expropriation de la plage Laurin vient de faire l'objet d'un arrangement hors cour entre les propriétaires et la municipalité de VD, rien ne permet de confirmer que ce lieu redevienne disponible pour l'entrée et la sortie des bateaux des riverains du lac Quenouille.

Même si l'évaluation ni la réfection du barrage ne figurait pas dans les priorités du plan directeur, les municipalités se sont engagées à investir un montant de 42000\$ pour une étude permettant d'établir l'état du barrage et les besoins en travaux à réaliser; cette étude aurait dû être réalisée depuis 2012, ce qui fait que les municipalités ne pourraient plus différer cette étude. Plusieurs membres sont estomaqués par l'ampleur de ce montant, alors que l'enjeu du MAE leur semble nettement plus prioritaire.

Mme Meunier insiste sur l'importance de bien informer les locataires de chalet sur les règlements et le code d'éthique du lac Quenouille.

9. Rapport de la présidente p.i. : information sur les grands dossiers du lac

9.1 Présence des membres du conseil aux réunions des conseils des municipalités

Un suivi des ordres du jour et des résolutions adoptées par les municipalités a été fait sur une base assidue et rigoureuse. A chaque réunion de conseil ayant un point à l'ordre du jour portant sur le lac Quenouille, un membre du conseil ou un membre délégué par le conseil était généralement présent.

9.2 Participation au comité de gestion du lac Quenouille : composition, représentation de l'Association et des riverains des municipalités, mandat et rôle

Le comité de gestion du lac Quenouille a tenu trois réunions en 2014-2015. Ce comité est constitué des trois maires accompagnés de leurs urbanistes; de trois représentants de l'administration de VDL (1 conseiller municipal, le directeur général et son adjointe); de citoyens des municipalités (2 de Sainte Agathe, 1 de LS, aucun de VDL), 1 représentant de l'Association du lac Quenouille.

Le conseil déplore que le comité de gestion du lac Quenouille ne compte aucun représentant citoyen de VDL alors qu'il y a deux citoyens de Sainte-Agathe (André Bélanger et Pierre Tardivel) et une représentante citoyenne de Lac Supérieur qui est aussi représentante de l'Association au sein de ce comité (Mme Meunier). Or, l'Association a fait des représentations en ce sens, suggérant que Michel Galataud soit délégué comme citoyen de VDL et représentant de l'Association.

9.3 Le myriophylle à épis dans la baie Charron : installation et désinstallation des bouées par la municipalité de Val-des-Lacs étés 2014 et 2015, refus des municipalités pour une étude sur la caractérisation des plantes dans la Baie Charron

Les bouées des municipalités et les bouées privées de l'Association sont entreposées dans les bâtiments de VDL. L'installation des bouées réglementaires est faite par VDL alors que celle des bouées privées de la Baie Charron est faite par des membres de l'Association. Le retrait de toutes les bouées est fait par la municipalité de VDL.

L'étude sur la caractérisation des plantes dans la Baie Charron, qui est préalable à toute intervention concrète au niveau du MAE, n'a pas été inscrite au budget des municipalités donc il n'y a rien à espérer pour l'année 2015.

9.4 Le barrage : dépenses partagées entre les municipalités pour étude préalable aux travaux³

Plusieurs membres sont sceptiques face à la nécessité de consacrer un montant de 42000\$ pour une étude sur les coûts de réfection et de réparation du barrage, compte tenu que le centre hydrique a assoupli ses règles relatives à la gestion des barrages au printemps dernier. La présidente p.i. remercie M. André Bélanger pour les recherches qu'il a faites pour documenter le dossier du barrage; M. Bélanger, qui a participé à la construction du barrage en 1982 dont le coût de réalisation a été alors de 1447\$, questionne la pertinence de l'étude compte tenu que le barrage est classé C parce qu'il présente peu de risque de dangerosité, car même en cas de rupture, le lac ne pouvant alors monter que de deux pieds..

Si les contrats avec les firmes d'ingénieurs n'ont pas été signés, les membres demandent au conseil de voir s'il est possible que les municipalités fassent volte-face. La dépense a déjà été approuvée au conseil de LS et une consultation publique est prévue avec les citoyens de VDL.

Quant à la variabilité de niveau de l'eau constatée au cours de l'année, M. André Bélanger explique qu'elle serait due à l'utilisation de planches de 2 X 6 au lieu des planches de 2 X 4 utilisées habituellement; les planches de 2 X 4 seront remises à nouveau et on utilisera des roches comme références.

Pour le problème de gel des conduites d'eau vécu par certains citoyens au cours du dernier hiver, ce sont les conditions climatiques extrêmes qui sont en cause.

9.5 Les bouées : dépenses partagées entre les municipalités pour l'achat de nouvelles bouées

La municipalité de VDL assumera seul les frais pour l'achat de nouvelles bouées (près de 4000\$) et pour des pancartes d'information pour le code d'éthique (4200\$). Le nombre de bouées sur le lac va passer de 14 à 38 bouées. Plusieurs bouées ont été ajoutées dans la Baie creuse pour assurer la distance de 200 mètres des rives sans que cela ne compromette la présence du parcours de ski nautique.

Un membre signale le danger lié au fait que le cône couvrant une roche dangereuse a été remplacé par une bouée réglementaire mais qui n'est pas visible. Il demande à l'Association de demander la réinstallation du cône par mesure de sécurité.

9.6 La plage Laurin : règlement du dossier de l'expropriation par Val-des-Lacs

La municipalité de VDL étant maintenant propriétaire du terrain, des blocs de ciment ont été posés pour empêcher l'accès à la plage. L'Association ne peut se prononcer sur l'impact de ce changement de propriété sur les 60-70 servitudes d'accès à la plage Laurin. Le coût d'acquisition du terrain serait d'environ 70 000\$ mais un membre indique que près de 168 000\$ ont été dépensés par la municipalité de LS pour le dossier d'expropriation de la plage Laurin.

9.7 Les taxes de secteur : nouvelle taxe de secteur pour les riverains de Val-des-Lacs

Depuis quelques années, les riverains de LS ont à défrayer une taxe de secteur pour le lac Quenouille, ce qui n'était pas le cas des riverains de VDL. Or, la municipalité de VDL instaurera une taxe de secteur pour les riverains et détenteurs de servitude du lac Quenouille. ⁴

³ Le partage de l'assiette fiscale et des dépenses est normalement 50% pour VDL, 42% pour LS et 8% pour Ste-Agathe.

⁴ Le projet de taxe de secteur pour les citoyens de VDL -connu à ce jour prévoit une taxe de secteur qui serait de 0,0513 pour chaque 100\$ d'évaluation.

9.8 Les vignettes de navigation : vignette incitative gratuite pour l'été 2015 comme en 2014
Formulaire pour demande de vignette : voir http://municipalite.val-des-lacs.qc.ca/images/documents/Environnement/Formulaire_vignette_2014.pdf

Tout comme à l'été 2014, les vignettes seront distribuées gratuitement pour l'été 2015.

L'Association a collaboré à la distribution des vignettes auprès des riverains qui ont utilisé l'accès de l'Auberge du P'tit Bonheur.

9.9 Mise à l'eau des bateaux : diffusion de l'information quant à l'entente entre l'Association et l'Auberge du P'tit bonheur pour l'été 2015 :

La présidente remercie la Direction de l'Auberge du P'tit bonheur qui rend son site disponible pour l'entrée et la sortie des bateaux des riverains du lac Quenouille. Il y a eu des entrées de bateaux les 16 et 17 mai 2015; 23 mai 2015; 30 et 31 mai 2015; 6 juin 2015. Les 13 et 14 juin 2015 seront les dernières dates.

La présidente remercie la municipalité de LS et plus particulièrement madame Lucie Laurin, qui s'occupe de la prise de rendez-vous pour le bénéfice de l'Association. Les dates de sortie des bateaux seront communiquées par voie de courriel ainsi que sur le site de la Municipalité de LS, dès qu'elles auront été établies.

Coordonnées pour rejoindre Mme Lucie Laurin : 819-681-3370, poste 1504.

9.10 Interdiction de certaines embarcations sur le lac Quenouille : statu quo

10. Parole aux maires

10.1 Monsieur Jean-François Delisle, maire de Val-des-Lacs (VDL) ou son représentant désigné

Il n'y a aucun représentant officiellement mandaté par VDL. Sont toutefois présentes à l'assemblée, deux (2) conseillères municipales, Mesdames Hamadi et Ménard, qui ne sont toutefois pas déléguées par le maire pour le représenter.

10.2 Madame Danielle St-Laurent, mairesse de Lac-Supérieur (LS) ou son représentant désigné.

Mme St-Laurent n'était pas disponible et aucun conseiller ou administrateur n'était disponible pour représenter la municipalité de LS.

10.3 Monsieur Grant MacKenzie, conseiller de Ste-Agathe-des-Monts (SA)

Monsieur MacKenzie représente la ville de Sainte-Agathe. Il rappelle que la réglementation pour les cours d'eau est de juridiction fédérale mais que le gouvernement fédéral a tendance à se retirer en matière de réglementation. Il indique qu'il est informé des résultats favorables pour le contrôle du MAE au moyen de toiles de jute depuis mars dernier et il s'engage à en parler avec la mairesse de LS car lui aussi trouve que les résultats obtenus sont encourageants. Il trouve avantageux le fait que la toile de jute ne nécessite pas d'être enlevée à chaque année. Il demande de recevoir une copie de la présentation, ce qui sera fait. ⁵ La présidente p.i. remercie M. MacKenzie pour sa présence assidue aux assemblées générales de l'Association.

⁵ Dès que le projet de procès-verbal est approuvé par le conseil de l'Association, une lettre avec copie du projet de procès-verbal et des résolutions est envoyée aux maires de chaque municipalité.

11. Présentation sur la transparence et la qualité de l'eau du lac (M.-J. Dubreuil-Pepin)

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2013/Quenouille%20Lac_104A_2013_pcp.pdf

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2013/Quenouille%20Lac_104B_2013_tp.pdf

Il n'y a pas eu d'analyses d'eau au cours de l'été 2014. On peut cependant affirmer que la transparence de l'eau est stable. On rappelle également que l'an dernier, la tendance était à l'amélioration au niveau de la qualité de l'eau et de la réduction des sédiments. La municipalité de LS prendra le relais et défraiera le coût de ces analyses pour les années 2015 à 2017. Un merci particulier est exprimé à Messieurs Guy Charbonneau et Pierre Tardivel, membres de l'Association, qui procèdent à la collecte des informations requises pour ces analyses en circulant sur le lac.

12. Ratification de l'absence de nomination de comptables ou vérificateurs pour l'année en cours (L. Meunier)

La ratification de l'absence de nomination de comptables ou vérificateurs pour l'année en cours est proposée par Daniel Charron, appuyé par Marie-José Pepin-Dubreuil.

13. Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2014 (L. Meunier)

La trésorière présente les résultats financiers pour l'année 2014. L'Association compte 78 membres en règle. Au cours de l'année 2015, l'Association s'est dotée d'une assurance responsabilité des administrateurs au coût de 575\$ aux deux ans (soit environ 280\$ par année) afin d'éviter que les administrateurs, qui sont tous des bénévoles, doivent assumer personnellement des frais face à d'éventuelles poursuites en dommages ou intérêts.

L'approbation des états financiers est proposée par Daniel Charron, appuyé par Marie-José Pepin-Dubreuil.

14. Proposition pour une modification des statuts de l'Association afin que le nombre de membres du conseil passent de sept (7) à six (6) (L. Bouthillier)

Afin d'augmenter l'efficacité des réunions du Conseil et la prise de décision :

Il est proposé par Benoît Huet, appuyé par Louise Bouthillier, de proposer une modification des statuts quant au nombre de membres du conseil, le faisant passer de (7) à six (6), le tout devant être soumis au vote à l'Assemblée générale. Voir modifications surlignées en jaune ci-dessous.

Le Conseil D'administration :

Article 15 : Nombre - Les affaires de l'Association sont administrées par un conseil d'administration composé de **six (6)** membres. Tout président sortant peut d'office devenir membre du conseil d'administration à compter de la fin du terme régulier de son mandat étant précisé que dans un tel cas le nombre d'administrateurs demeure de **six (6)**. Si le président sortant choisit de ne pas agir comme membre du Conseil d'administration, les membres peuvent élire un autre administrateur lors de l'assemblée générale annuelle; dans un tel cas, le mandat de cet administrateur sera pour une période de maximale de trois (3) ans mais prendra fin lorsqu'un président sortant acceptera d'agir comme administrateur.

Article 18- Élection - A l'échéance d'un mandat de trois(3) ans, les membres du Conseil d'Administration sont élus à scrutin secret par les membres réguliers votants en règle au cours de l'assemblée générale annuelle. Tout

membre sortant de charge est rééligible s'il possède les qualifications requises. Le mode d'élection est le suivant : lors de l'assemblée générale annuelle (la première année de l'instauration du règlement), les six (6) administrateurs sont élus pour trois ans. Chaque année, tout poste vacant est comblé pour le solde du terme, soit lors de l'assemblée générale annuelle, soit par le conseil d'administration conformément au paragraphe suivant.

Louise Bouthillier présente la proposition et ce qui la motive. Les membres discutent de la proposition et la principale opposition est liée au nombre pair de membres au sein du conseil, ce qui obligera le président à exercer son droit de veto s'il y a égalité des votes face à une proposition d'un membre du conseil.

LA PROPOSITION EST REJETÉE À LA MAJORITÉ et seule Louise Bouthillier a voté POUR.

15. Élection des membres du conseil pour les années 2015-2018 (L. Bouthillier)

Mme Desroches accepte d'agir comme présidente d'élection.

Sept membres doivent être élus, l'un deux devant être désigné comme substitut. Mesdames Lorraine Meunier, présidente p.i. et Louise Bouthillier, secrétaire, Messieurs Michel Galataud et Anthony Frayne ne désirent plus continuer au sein du Conseil.

- Marlene Locas Rosen de VDL est proposée par Maxine Coffin, appuyé par Sydney Marovitch (???) Est-il membre en règle, la feuille de présences ne l'indique pas)
 - Benoît Huet de LS est proposé par Marie-José Pepin-Dubreuil, appuyée par Ken Adessky.
 - Marie-José Pepin-Dubreuil de VDL est proposée par A. D.??, appuyé par Lew Gunstone.
 - Ken Adessky de VDL est proposé par Steven Nadler, appuyé par Sydney Marovitch ???
 - Steven Nadler de LS est proposé par Michel Guérin, appuyé par Marlene Locas Rosen
 - Daniel Charron de VDL est proposé par Marlene Locas Rosen, appuyée par Steven Nadler.
 - Paul Kushner de VDL est proposé par Alain Jolicoeur, appuyé par Richard Kaplin.
- Aucun autre membre n'étant proposé, Mme Desroches déclare élus les candidats proposés.

Le nombre de candidats étant suffisant pour combler tous les postes, il reviendra aux membres élus d'élire entre eux les personnes qui assumeront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier et administrateur.

16. Levée de l'assemblée

A midi et 30, la levée de l'assemblée est proposée par Louise Bouthillier, appuyée par Lorraine Meunier.

Pour en savoir plus sur les réalisations de votre Association et sur le lac Quenouille, consulter le site Web de l'Association www.lacquenouille.ca

Lire en colonnes :

ANNEXE 1

**Contrôle du myriophylle à épis
avec une toile de jute :**
**Agence du bassin versant
des 7, Lac Pémichingan**

Préparé par
Benoit Huet et Daniel Charron
Jun 2015

Le Myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum* L.)

Des racines se
développent
sur le fragment
(bouturage),

**Colonisation
très rapide**



Le Myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum* L.)

QUI SUIS-JE?
Plante aquatique
qui provient de
l'Europe, de l'Asie
et du Nord de
l'Afrique

- L'une des
plantes
aquatiques
envahissantes les
plus répandues en
Amérique du Nord



**Agence du bassin versant
des 7, Lac Pémichingan**

- Information provenant de M. Giorgio Vecco,
Directeur Général, Agence du Bassin versant
des 7, Gatineau, Québec.
- Projet fait en collaboration avec les
ministères de l'environnement, de la faune,
association du lac et municipalités initié par
le ministère de la faune.
- Le Lac Pémichingan a une superficie de 10
km carré et est caractérisé oligotrophe
avancé.



HISTORIQUE

Une toile de jute a été installée en 2012 dans un herbier contenant une très forte densité de ME à une profondeur de 1 à 5 mètres.

La toile de jute a été installée sur une superficie de 6000 mètres carré.

Un autre secteur de même dimension a été conservé comme mesure témoin aux fins de comparaison.

La toile a été fixée au sol à l'aide de sacs de sable.

RÉSULTATS: APRES

Le 10 à 15 % du ME restant est probablement dû à un problème de couverture avec la toile de jute.

Les plantes indigènes sont encore présentes et continuent leur croissance sans présence de ME donc un impact écologique qui semble être faible sur la flore indigène.

Le ME se reproduit par bouture et ne resterait pas présent lorsqu'éradiqué.

La croissance et la propagation se sont poursuivies dans l'espace témoin.

RÉSULTATS: AVANT



Une étude de caractérisation est la première étape avant de faire une demande au ministère. L'ABV des 7 a préparé une demande commune pour 15 lacs dans la région de l'Outaouais.

L'ABV des 7 a préparé une demande commune pour 15 lacs dans la région de l'Outaouais.

Coût initial \$4.00/m², potentiellement à la baisse \$2.00/m².



RÉSULTATS

Données recueillies en 2014

Après 3 années, la toile de jute est complètement désintégrée.

La désintégration débute la première année.

EFFICACE???

Information générale

Rapport préliminaire présenté le 30 mars 2015 au Ministère de l'environnement.

Suite à ces résultats positifs, le Ministère de l'environnement serait ouvert à l'installation de toiles de jute pour contrer le ME.



De 81% à 95 % du ME a été éradiqué.

NE TRÂNEZ PAS VOS BIBBITTES de lac en lac!

Vous risquez de contaminer nos lacs et nos rivières.

ATTENTION!

- 1 Videz l'eau de cale et du vivier loin du plan d'eau.
- 2 Retirez les résidus (bois, plantes, poissons, appâts) et jetez-les loin du plan d'eau.
- 3 Nettoyez bien remorque, bateau et autres équipements.
- 4 Répétez l'opération à chaque fois.

www.labito.org

DON'T CROSS-CONTAMINATE our lakes!

Help protect the water quality of our lakes and rivers.

ATTENTION!

- 1 Drain foul water from boat and live wells.
- 2 Remove dirt (mud, plants, fish, bait) and dispose of at safe distance from water!
- 3 Thoroughly clean boat, trailer and other equipment!
- 4 Repeat operation every time.

www.labito.org

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Lorraine, peux-tu compléter cette section? Ou mettre un peu de texte dans le pv dans la section pertinente. J'aurais besoin aussi de tes fichiers financiers afin de mettre dans les archives. Je ne suis pas certaine de tous les avoir.